

ARRETE DAJI/2021/SIGNATURE/N° 046
Portant délégation de signature

à

Madame Laurence CORVELLEC
Directrice Générale des Services

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le code de l'Éducation,
Vu le code de la Commande Publique,
Vu le décret n°2010-175 du 23 février 2010 modifié relatif à l'emploi de Secrétaire Général d'Établissement Public d'Enseignement Supérieur,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu l'arrêté du 28 avril 2021 (publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation n° 20 du 20 mai 2021 - NOR : ESRH2113565A) portant nomination de Madame Laurence CORVELLEC dans l'emploi de Directrice Générale des Services (DGS) de l'Université d'Aix-Marseille (groupe supérieur), à compter du 1^{er} juin 2021,
Vu l'arrêté du 13 octobre 2017 portant nomination et classement de Monsieur Jean-Philippe POTIER dans l'emploi de Directeur Général de Services Adjoint (DGSA) de l'Université d'Aix-Marseille (groupe supérieur) à compter du 8 décembre 2017,
Vu l'arrêté n°21-0325 du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), portant détachement de Monsieur Damien VOGEL à Aix-Marseille Université, en date du 2 août 2021,

ARRÊTE

Chapitre I
Scolarité

Article 1 :

Il est donné délégation de signature à **Madame Laurence CORVELLEC, Directrice Générale des Services d'Aix-Marseille Université**, à effet de signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, toutes les pièces afférentes à l'exercice des attributions du Président de l'Université en sa qualité de chef d'établissement, responsable de l'organisation du service public d'enseignement, **à l'exception de :**

- **la désignation des jurys d'examen,**
- **la signature des diplômes.**

Chapitre II
Gestion de personnel

Article 2 :

Il est donné délégation de signature à **Madame Laurence CORVELLEC, Directrice Générale des Services d'Aix-Marseille Université**, à effet de signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, toutes les pièces afférentes à l'exercice des attributions du Président de l'Université en sa qualité de chef d'établissement, responsable de l'organisation des services et de l'affectation des personnels **à l'exception de :**

- l'évaluation, l'affectation et des décisions relatives à la carrière des enseignants-chercheurs,
- la notation, l'affectation et des décisions relatives à la promotion des enseignants du second degré,
- des décisions relatives aux primes susceptibles d'être versées aux enseignants-chercheurs et enseignants,
- des contrats de recrutements des personnels enseignants contractuels (ATER, doctorants contractuels et vacataires).

Chapitre III En cas d'absence ou d'empêchement

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence CORVELLEC, Directrice Générale des Services, Monsieur Jean-Philippe POTIER et Monsieur Damien VOGEL, respectivement Directeur Général des Services Adjoint « pilotage » et Directeur Général des Services Adjoint « soutien », reçoivent délégation de signature afin de signer, au nom et pour le compte du Président d'Aix-Marseille Université :

- L'ensemble des actes mentionnés aux articles 1 et 2 du présent arrêté.

Chapitre IV Dispositions générales

Article 4 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 5 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il est affiché de manière permanente sur le site de l'Université et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est mis en ligne sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 6 :

L'arrêté DAJI/2021/SIGNATURE/N°030 portant délégation de signature du 1^{er} juin 2021 est abrogé.

Article 7 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Fait à Marseille, le 16 septembre 2021

Les délégataires

Le délégant

Laurence CORVELLEC
Directrice Générale des Services

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Jean-Philippe POTIER
Directeur Général des Services Adjoint

Damien VOGEL
Directeur Général des Services Adjoint